

Conditions générales

Inscriptions et financement

- Les cours de préparation au brevet fédéral ont lieu s'ils réunissent au moins 12 participants par cours en début de formation, l'effectif maximal étant de 24 (brevet diagnosticien), 15 (diplôme de gestionnaire d'entreprise) ou 16 (brevet conseiller de service) participants. Les cours sont payants. La finance d'inscription est contraignante et sera payée avant le début du cours. Les participants reçoivent une facture et un bulletin de versement au moins 10 jours avant le début du cours. Pour plus de détails sur les conditions financières, se référer à l'offre spécifique de chaque cours. Sur demande, la finance peut être payée en une fois. **Le participant s'engage fermement sur l'entier des modules.** L'obligation de paiement demeure si le participant décide de ne pas suivre les cours. En cas de retard de paiement, le participant s'engage à payer CHF 10.- par frais de rappel plus des intérêts moratoires de 5% dès le 1er jour de retard de paiement, ainsi que d'éventuels frais de recouvrement.
- Tous les cours prévoient un effectif maximum, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des places disponibles.
- Le participant est responsable de s'assurer qu'il répond aux prérequis pour suivre la formation et passer les examens finaux. Le centre de formation ne peut pas être tenu responsable si la personne en formation n'est pas admise à l'examen final organisé par l'association faîtière.
- A l'exception des frais d'écolage, les autres frais sont à la charge du participant. Ceux-ci comprennent les frais de déplacement, de subsistance, d'assurance, de matériel personnel de formation comme stylo, papier, ordinateur, etc.

Subventions

- Concernant le subventionnement, les informations sont données lors du premier cours. Les factures établies au nom de l'employeur n'ont PAS valeur de droit à des subventions auprès du SEFRI.

Assurances

- Le centre de formation UPSA-VAUD n'assure pas les personnes en formation en cas d'accident. Par conséquent, elles doivent être couvertes par l'assurance accident de leur employeur ou par une assurance privée.

Présences

- Les participants sont priés d'être présents pendant toute la durée des cours et de respecter les horaires. Une liste de présence est tenue.
- Le centre de formation se réserve le droit d'exclure un(e) participant(e) du cours pour un comportement inadéquat après un avertissement.

Droits d'auteurs

- Toute reproduction de supports de cours ou d'animation, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'organisation des cours.

Droit applicable et for

- Seul le droit suisse est applicable aux présentes CG, ainsi qu'à tout acte qui en sera la conséquence y compris tout contrat conclu sur cette base. Pour tous les litiges se rapportant aux présentes CG, le for juridique est Yverdon-les-Bains. Le Centre de formation est autorisé à poursuivre le participant devant les tribunaux de son siège/domicile.

Annulation et remboursement

- L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ou d'annuler une offre en cas d'événements imprévus. En cas d'annulation, les frais de cours déjà versés seront naturellement remboursés, mais les autres formes de dédommagements sont exclues.
- En cas d'annulation d'un participant annoncée 15 jours avant le début du cours, 100% du prix du cours est remboursé. Les désistements tardifs sont pris en compte moyennant une indemnité correspondante à un montant équivalant au 10% du prix de la formation. Cette somme est retenue pour couvrir les conséquences et les frais de ce désistement. En cas de désistement après le début du cours, d'absence partielle pour cause de maladie, accident, vacances, etc, l'intégralité de l'acompte perçu reste acquise au centre de formation. Les cas de force majeure tels que des raisons médicales restent réservés. Sur présentation d'un certificat établi par un médecin, le remboursement est effectué sous déduction des périodes déjà suivies ainsi que d'une retenue de CHF 500.– pour couvrir les frais administratifs et organisationnels.
- Toute annulation doit être communiquée par écrit ou par courriel à : Centre de Formation UPSA-VAUD – Av. des Sciences 17 – 1400 Yverdon-les-Bains – formation@upsa-vaud.ch – 024/423 33 33.

Examens de domaines et de fin de formation

- L'organisateur de ces épreuves est l'UPSA-CH. Elles se déroulent à Berne de manière centralisée pour toute la suisse si le nombre de candidats est suffisant.
- Le règlement d'examen est disponible sur le site www.agvs-upsa.ch.
- Les directives d'examen sont disponibles sur le site www.agvs-upsa.ch.
- La finance des examens n'est pas comprise dans le prix de la formation.
- Nous ne sommes en aucun cas responsable du contenu et du déroulement des épreuves d'examens. Une commission suisse en assure la qualité.

Protection des données

- Toutes les données collectées dans le cadre de la formation sont traitées de manière confidentielle. Notre politique de confidentialité est indiquée sur notre site internet. Un compte Microsoft est créé pour chaque élève et il est détruit après une durée de 6 ans. Les données d'inscription et financière sont gardées pendant une durée légale de 10 ans et celle liée à notre certification Eduqua pendant 6 ans. Sur demande, elles peuvent être détruite plus tôt.

Conditions générales

- Les présentes conditions peuvent être modifiées en tout temps si les circonstances l'exigent. Les participants doivent en être informé.